

Déclaration de Cancun de la société civile à la 5ème Assemblée du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM)

28 et 29 mai 2014

Le Forum de la société civile s'est tenu pendant la 5ème Assemblée du FEM le 27 mai 2014 à Cancun, Yucatan, Mexique, l'un des territoires emblématiques de la culture Maya. Il a été organisé conjointement par le réseau OSC-FEM, le secrétariat du FEM, le programme des micro financements du FEM et le gouvernement du Mexique, et a rassemblé plus de 200 représentants des organisations de la société civile et des peuples autochtones venant de plus de 80 pays à travers la planète.

Le Forum remercie le gouvernement et le peuple mexicain pour son hospitalité. Il salue la participation et la contribution essentielle des OSC d'Amérique Latine et de toutes les régions du monde.

Le Forum a mis en avant, dans le cadre de l'objectif « partenariats pour le Futur » des bonnes pratiques et de nouvelles approches pour l'implication des OSC dans le fonctionnement du FEM. 26 présentations ont été réalisées sur les principaux thèmes, et des discussions ont été organisées sur 4 buts pour le renforcement des relations avec le FEM.

Les participants ont fait les recommandations suivantes :

1. Le FEM doit soutenir des mesures pour transformer les approches non durables du développement en s'attaquant aux causes des dégradations environnementales, en contribuant à lutter contre le changement climatique, en éliminant les incitations perverses à polluer, et en soutenant une évolution de l'exploitation à la réutilisation et au recyclage des ressources naturelles.
2. Les partenariats entre le FEM et les Organisations de la Société Civil doivent être renforcés et consolidés et constituer un moyen de remplir le mandat donné par la 5ème assemblée du FEM, incluant la stratégie 2020.
3. Une participation plus significative des organisations de la société civile est requise au sein des Comité Nationaux du FEM, pour permettre à ce dernier de contribuer et de partager ses expériences dans la programmation, la mise en œuvre et l'évaluation des portefeuilles de projets nationaux. Cette participation renforcée doit aussi trouver sa place dans les comités de pilotage de l'ensemble du FEM, y compris les programmes, les projets standard ainsi que les projets de moyenne taille et les programmes de micro financements.
4. Le FEM doit de manière urgente actualiser sa politique de participation du Public et développement des lignes directrices visant à garantir pour les pays bénéficiaires et les agences du FEM une participation pleine et entière des OSC.
5. Le FEM doit garantir la mise en œuvre pleine et entière, le suivi et l'évaluation (incluant la définition d'indicateurs et de cibles) de ses politiques liées à la société civile, et notamment sa Politique d'Implication du Public, sa politique d'intégration de la dimension genre, ses lignes directrices et principes relatives aux peuples autochtones.

6. Le FEM doit s'assurer du respect de ses standards de transparence et de responsabilité à la fois au sein des agences et des pays récipiendaires.
7. Le FEM devrait renforcer les capacités des OSC dans les pays bénéficiaires pour leur permettre de participer efficacement aux processus et projets du FEM en accord avec les besoins et les capacités au niveau national.
8. Le FEM et les OSC devraient travailler ensemble de manière rapprochée pour soutenir la mise en place de plateformes sur la planification et les politiques, rassemblant gouvernement et OSC afin de construire plus de confiance et des approches collaboratives visant à répondre aux défis environnementaux
9. Le FEM et les OSC devraient renforcer leur collaboration pour mettre en œuvre un réseau collaboratif sur les connaissances, incluant des publications, des supports électroniques, des formations et des stratégies permettant le partage de l'expertise issue de la société civile, afin de soutenir le changement d'échelle et la démultiplication.
10. Le FEM doit s'engager urgemment dans la mise en œuvre des principes et lignes directrices relatives aux peuples autochtones pour construire une stratégie et un programme de renforcement des capacités, renforcer les actions du Groupe consultatif sur les peuples autochtones, et mettre en place un mécanisme financier spécifiquement dédié aux peuples autochtones.
11. Le FEM devrait garantir que les OSC incluant des organisations de femmes seront impliquées dans la préparation du Plan d'Action pour le renforcement de la mise en œuvre de sa stratégie Genre dans les projets du FEM, qui doit être présentée au Conseil à sa réunion de Novembre 2014.
12. Le FEM devrait renforcer et catalyser la participation des jeunes et des organisations de jeunesse dans ses programmes.

En conclusion, les OSC réaffirment leur engagement dans le partenariat avec le FEM et les pays bénéficiaires pour la mise en œuvre de ces recommandations.

Le rapport et l'ensemble des recommandations du Forum OSC sont en cours de finalisation et seront rendues disponibles à l'ensemble des participants à l'Assemblée du FEM.

Nous vous remercions de votre attention